

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-39 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente déléguée aux finances, indique que la Trésorière Principale de Bourg-Saint-Maurice a communiqué le compte de gestion 2021 relatif au budget annexe Abattoir de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le compte de gestion constate toutes les opérations passées au titre de l'exercice.

Les opérations réalisées en 2021 dans le compte de gestion se résument par section comme suit :

Fonctionnement

| | |
|-------------|-------------|
| Recettes | 76 383.92 € |
| Dépenses | 76 383.92 € |
| Report 2020 | 0 € |

Investissement

| | |
|-------------|--------------|
| Recettes | 66 749.71 € |
| Dépenses | 8 835.66 € |
| Report 2020 | 139 437.55 € |

Les écritures sont conformes au compte administratif 2021.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion tel que présenté par Madame la Trésorière Principale de Bourg-Saint-Maurice.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 9 Juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 pour le Budget annexe Abattoir.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

